Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen

Band: 42/1956 (1957)

Artikel: La pénurie de personnel enseignant dans l'enseignement primaire en

Suisse

Autor: Oguey, P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-51722

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La pénurie de personnel enseignant dans l'enseignement primaire en Suisse

Par Pierre Oguey, conseiller d'Etat, Lausanne

Introduction

La situation critique de l'école est due à une disproportion entre les enfants en âge de scolarité et le nombre des maîtres enseignant à tous les degrés, qui n'a pas suivi la même marche ascendante. Elle est absolument générale. Les journaux de France, professionnels ou d'information ont publié des articles sensationnels, véritables cris d'alarme en face d'un encombrement des classes qui tourne à l'embouteillage. En Suisse, la situation est moins grave, mais assez sérieuse pour que la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique ait discuté de ce problème et des solutions à y apporter, dans l'espoir que les expériences faites chez les uns pourraient être utiles aux autres. Des rapports sur cette question ont été présentés à plusieurs de nos parlements cantonaux. Des études ont été publiées, parmi lesquelles nous citerons celle intitulée «Lehrermangel» signée de M. l'inspecteur Heinz Balmer, dans Berner Schulblatt du 2 juin 1956, et l'article «Der Aargauische Lehrerverein zur Behebung des Lehrermangels», paru dans Schulblatt für die Kantone Aargau und Solothurn du 10 février 1956. Il en existe certainement d'autres, également intéressantes, mais se rapportant toutes à un canton particulier. Le Comité de rédaction des Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen a estimé opportun de procéder à un examen de la situation dans l'ensemble de la Confédération Helvétique, aux fins d'analyser si possible toutes les causes de la pénurie actuelle de personnel enseignant, de faire quelques prévisions et de voir si l'on peut en tirer des conclusions pratiques pour l'avenir.

Dans notre pays, fractionné à un degré qui étonne à bon droit l'étranger peu au courant de notre histoire, l'instruction publique est régie par vingt-cinq législations différentes. Il y a donc de grandes difficultés à établir, pour l'ensemble de la Suisse, l'état d'une institution comme l'école primaire qui est du domaine exclusivement cantonal. L'organisation scolaire, la durée de la scolarité obligatoire, la formation du personnel enseignant, varient d'un canton à l'autre. Le nom même d'«école primaire» n'est pas compris partout de la même manière et, si l'on n'y prend garde, des confusions peuvent se produire entre les divers degrés de l'enseignement, leurs buts et leurs programmes. C'est ainsi qu'à Bâle-Ville, les classes 5 à 8 pour les élèves âgés de 11 à 15 ans s'appellent «Sekundarschule» alors que leur fonction est celle des quatre dernières années de l'école primaire dans d'autres cantons.

Les données statistiques sur lesquelles se fonde la présente étude ont été fournies par les départements cantonaux de l'instruction publique en réponse à un questionnaire que nous leur avons adressé en juillet 1956 avec la collaboration active de la «Zentralstelle für Dokumentation und Auskunft» à Saint-Gall. Nous avons pu comparer ces données avec celles du dernier annuaire statistique de la Suisse de 1954 et, pour les années en cause, la correspondance est, sinon parfaite, du moins suffisante. Cependant, nous ne sommes pas certains que les chiffres fournis pour les effectifs du personnel enseignant concernent uniquement l'école primaire à l'exclusion de l'école enfantine ou de la «Sekundarschule»; et il se peut aussi qu'on ait compté au nombre des instituteurs primaires quelques maîtres spéciaux. La comparaison entre le nombre des classes et les effectifs du personnel enseignant régulier et temporaire, c'est-à-dire comprenant les retraités, les suppléants et les élèves d'écoles normales prématurément libérés, montre toutefois une correspondance suffisamment étroite pour que le tableau d'ensemble de la situation ne soit pas faussé par de grosses erreurs.

L'évolution démographique et le nombre des classes d'école primaire en Suisse

Après une période de faible natalité dont la durée ne laissait pas d'être inquiétante, la Suisse a connu une forte augmentation des naissances dans les années de guerre et d'après-guerre. Si, en 1939, la population totale, Suisses et étrangers, était de 4 205 600 elle a passé de 4 412 000 habitants en 1945 à 4 927 000 habitants en 1954.

Les classes d'âge des enfants astreints actuellement ou dans les années prochaines à la scolarité obligatoire ont varié, de 1941 à 1954, de la manière suivante:

Age	1941	1950	1951	1952	1953	1954
0- 4 ans	305 573	412150	412175	408692	404487	404226
5- 9 ans	313854	392038	407984	415690	419897	419124
10-14 ans	324315	306543	316367	335 224	354014	373641

Les effectifs des écoles primaires qui en résultent sont:

En 1945-46	en 1950—51	en 1951—52	en 1953—54	en 1955—56
431 208	468 591	476 331	518 050	553 475

Nous notons en passant qu'il n'a pas été possible de déterminer dans quelle mesure cette augmentation est due à des causes purement démographiques ou à la prolongation de la scolarité dans certains cantons, soit par l'adjonction d'une année supplémentaire, soit par l'incorporation à l'école primaire de la dernière année d'école enfantine.

Il est intéressant de relever que l'effectif total, de 559 390 élèves dans l'année scolaire 1915-1916, a constamment baissé jusqu'en 1947 - 1948 où il était de 430 720 pour remonter, en 1955-1956, à 553 475. On constate donc que le chiffre de l'année dernière, qui paraît extraordinairement élevé, est légèrement inférieur à celui de 1915-1916.

Les effectifs ont augmenté de 1945-1946 à 1955-1956 de 28,9 % dans l'ensemble de la Suisse. Mais les cantons en sont affectés d'une manière très variable, et l'on constate par exemple une augmentation de 49 % à Genève, de 30,4 % dans le Canton de Vaud, de 1,5 % à Fribourg alors qu'Appenzell-Rhodes Intérieures révèle une diminution de 10,7 %. Nous reviendrons d'ailleurs sur ces chiffres.

A la lumière de ces tableaux statistiques, on pourrait s'étonner de la pénurie actuelle de personnel enseignant, en particulier en se référant à la situation de 1915-1916. Mais ici, deux facteurs doivent être considérés:

La répartition de la population suisse sur son territoire a subi de très notables modifications par une concentration dans les agglomérations urbaines aux dépens des campagnes et des régions montagneuses. En 1945, les 35,74 % de la population habitaient les villes (de 10 000 habitants et plus), alors que la population urbaine en 1954, selon la même définition, était de 36,97 %. Or, il va de soi que si quelques rares classes de campagne ou de montagne ont été fermées, cette diminution est faible en comparaison des nombreuses classes qu'il a fallu ouvrir et qu'il faudrait encore ouvrir dans les villes. Le chiffre global de l'effectif scolaire en Suisse donne une idée générale, mais on ne saurait en tirer des indications valables sur la situation réelle dans les différentes régions du pays.

Un autre facteur à considérer est celui de la baisse des effectifs

moyens par classe. Pour l'ensemble de la Suisse, l'effectif moyen théorique (obtenu en divisant l'effectif total des élèves de l'école primaire par le nombre total des membres du personnel enseignant, régulier ou non, en activité) donne les chiffres suivants:

1915-16	1948-49	1951-52	1953-54	1955-56
43	31	33	34	35

La baisse constatée jusqu'en 1948-1949 est due à la diminution de la natalité, d'une part et, d'autre part, aux efforts des gouvernements cantonaux pour créer des conditions d'enseignement plus favorables que celles d'autrefois. La hausse des effectifs de classe depuis 1950 est due à l'augmentation de la natalité et à la pénurie de personnel enseignant.

La conjugaison de tous ces éléments a donné lieu à une augmentation constante du nombre des classes révélée par les chiffres suivants pour l'ensemble de la Suisse, à l'exception des Grisons pour lesquels les données manquent:

En 1938–1939	12 886 classes
En 1945–1946	13 172 classes
En 1950-1951	14 169 classes
En 1955–1956	15 592 classes

L'effectif moyen des classes, obtenu en divisant le nombre des élèves par le nombre des classes (élèves du même âge ou de plusieurs degrés travaillant sous la conduite d'un seul instituteur ou institutrice, personnel régulier ou non), a varié comme suit dans les divers cantons:

Cantons	1938-39	1945-46	1950-51	1955-56
Zurich	37,1	35,3	34,8	34,5
Berne	31,0	28,3	28,5	29,6
Lucerne	43,7	39,0	37,9	39,0
Uri	31,5	28,9	31,2	33,4
Schwyz	42,1	39,7	37,9	39,71
Obwald	40,0	39,7	36,6	40,1
Nidwald	35,4	35,7	32,8	37,4
Glaris	37,8	34,2	37,4	38,6
Zoug	36,3	34,6	34,8	37,0
Fribourg	36,7	34,5	34,0	34,3
Soleure	38,8	34,7	34,6	43,6
Bâle-Ville	37,8	32,0	38,1	32,5
Bâle-Campagne	37,1	33,0	33,5	33,2
Schaffhouse	32,9	31,4	33,6	35,0

¹ Effectif pour l'année 1954-55 (Schwyz).

Appenzell AR	38,7	34,9	37,2	35,9
Appenzell IR	22,0	21,2	21,2	21,5
Saint-Gall	42,7	38,6	40,0	40,5
Grisons	_		-	
Argovie	38,3	34,6	35,2	38,2
Thurgovie	39,8	35,6	36,7	38,8
Tessin	24,4	25,3	25,5	26,9
Vaud	31,3	28,9	27,3	27,2
Valais	29,7	27,6	27,7	
Neuchâtel	26,0	24,6	26	21,1
Genève	25,2	27,2	27,9	26,1
Ensemble de la				
Suisse	35,6	32,4	32,9	35,1

L'évolution démographique et l'effectif du personnel enseignant primaire

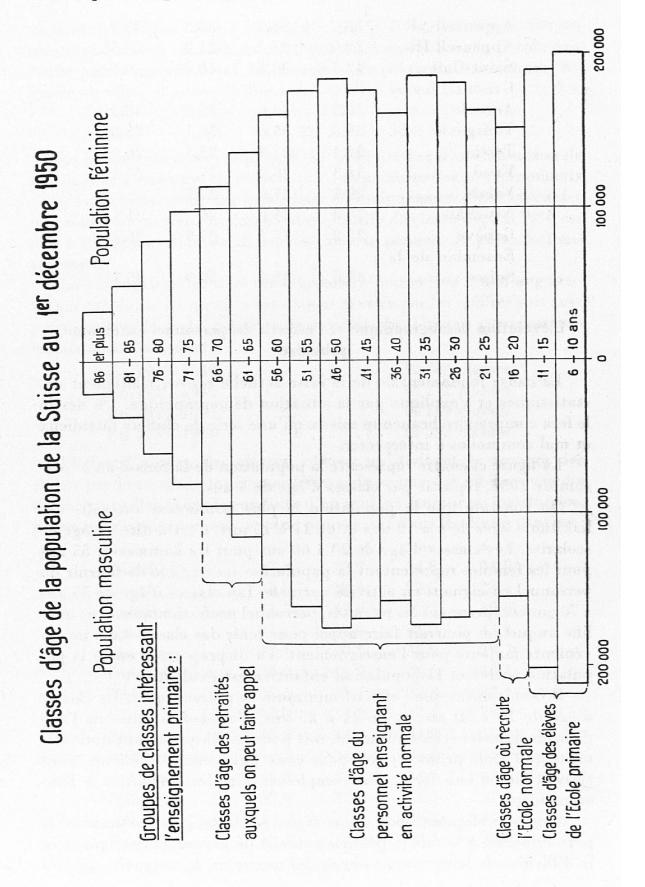
La cause fondamentale de la crise actuelle ressort clairement des statistiques et s'explique par la situation démographique. Un dessin le fera comprendre beaucoup mieux qu'une série de chiffres fastidieux et mal commodes à interpréter.

La figure ci-contre représente la population de la Suisse au 1er décembre 1950, répartie par classes d'âge de 5 ans.

On constate que la population la plus nombreuse est celle des habitants âgés de 6 à 10 ans et de 11 à 15 ans, c'est-à-dire en âge de scolarité. Les classes d'âge de 20 à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes représentent la population susceptible de fournir du personnel enseignant en activité normale. Les classes d'âge de 55 ans à 70 ans comprennent les retraités, personnel professionnellement qualifié auquel on pourrait faire appel pour tenir des classes sans inconvénients majeurs pour l'enseignement. La disproportion entre la population active et la population enfantine est évidente.

Il faut ajouter que l'effectif minimum se présente pour les classes d'âge de 16 à 20 ans et de 21 à 25 ans, c'est-à-dire celles de l'âge d'entrée dans les écoles normales, soit pour les élèves sortant normalement de l'école primaire, soit pour ceux qui, venant d'ailleurs, sont susceptibles d'une formation complémentaire les préparant à l'enseignement.

Ainsi s'expliquent donc d'une façon générale, et de la manière la plus évidente, à la fois la pénurie actuelle de personnel enseignant et la difficulté de recrutement des écoles normales, le réservoir - si l'on



peut s'exprimer ainsi – de population active tant masculine que féminine étant insuffisant, avec son niveau le plus bas dans les classes d'âge où doit s'effectuer le recrutement des futurs instituteurs et institutrices.

Mais il est d'autres difficultés qui viennent aggraver la situation et qu'on ne saurait passer sous silence.

La haute conjoncture et la période actuelle de plein emploi dans presque tous les secteurs économiques, le développement prodigieux de l'industrie et du commerce et les gains fortement augmentés dans certains domaines d'activité ont enlevé à l'école une partie des jeunes gens qui, en d'autres temps et d'autres circonstances, s'y seraient tout naturellement dirigés. Une certaine désaffection à l'égard de la carrière pédagogique s'est manifestée, à laquelle l'insuffisance des traitements jusqu'à ces dernières années n'est pas étrangère. Il y a sans doute aussi, certains de nos correspondants le soulignent, un manque d'idéalisme chez les jeunes pour lesquels la perspective de se consacrer à l'éducation de la génération qui les suivra est moins attrayante que d'autres professions mieux rétribuées et moins astreignantes, en dépit d'avantages incontestables tels que le bénéfice de vacances relativement longues et d'une retraite assurée.

Les cantons dans lesquels il est possible pour le personnel enseignant de passer facilement de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et où le brevet d'instituteur permet d'accéder aux études supérieures mentionnent une fuite qui n'est pas sans leur causer quelque embarras. D'autres cantons tels que les Grisons et Thurgovie se plaignent de l'engagement de leurs brevetés par les cantons voisins. D'autres enfin soulignent l'inconvénient de leur législation qui interdit aux institutrices mariées de continuer à enseigner.

Il y a sans doute là des causes réelles dont il faut tenir compte, mais la raison fondamentale de la pénurie actuelle en personnel enseignant est à rechercher dans l'état démographique dont nous avons parlé plus haut.

Le nombre des membres du personnel enseignant était en 1945 – 1946 de 13 493 (dont 5061 institutrices). Il est en 1955–1956 de 16 335 (dont 6724 institutrices). Il présente donc une augmentation de 21 % alors que l'augmentation des élèves est de 28,9 %.

En regard de ces chiffres globaux, il n'est pas sans intérêt de citer ceux des différents cantons pour montrer combien la situation varie d'un Etat à l'autre. Le tableau suivant compare les effectifs de 1955 – 1956 à ceux de 1945–1946:

Cantons	Augmentation du nombre d'élèves de 1945 à 1955	Augmentation de l'effectif du personnel enseignant qualifié et régulièrement nommé
Genève	. 49,1	0,4
Zurich	. 46,5	45,5
Bâle-Campagne	. 45,6	39,1
Bâle-Ville		34,0
Schaffhouse	. 39,6	23,5
Neuchâtel	. 39,2	2,3
Nidwald	. 33,7	25,8
Soleure	. 32,3	25,6
Thurgovie	. 32,2	21,1
Vaud		32,5
Zoug	. 30,0	10,5
Berne		20,1
Saint-Gall	. 26,8	21,0
Argovie	25,5	13,5
Glaris	[1] 보통 [4] #1 #1 [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2] [2]	11,1
Appenzell A.R	. 23,2	8,6
Lucerne	이 하는 것이 하는 것이 되었다.	28,3
Uri	19,6	26,2
Obwald	13,3	8,8
Grisons	. 12,9	3,8
Valais	12,3	6,5
Tessin	[[] [] [] [] [] [] [] [] [] [7,9
Schwyz		ach is approximated for
Fribourg		6,2
Appenzell I.R		6,7

Les mesures prises pour remédier à la pénurie de personnel enseignant

Les mesures prises tant pour maintenir toutes les classes en activité que pour accroître le nombre des instituteurs brevetés sont les suivantes:

Emploi de retraités et de suppléants

Dans l'ensemble de la Suisse, en 1955-1956, il y avait 546 classes tenues par des instituteurs et institutrices non titulaires, sans compter celles qui sont confiées à des retraités restés en fonctions soit dans leur ancienne classe, soit dans une classe nouvelle.

Sur ces 546 classes, 234 concernent le canton de Genève et 122 le canton de Neuchâtel qui ont à faire face à une situation particulière-

ment difficile, et 190 pour le reste de la Suisse. Au total, 160 retraités au moins et 410 suppléants ne possédant pas les titres spécifiquement requis pour l'enseignement primaire ont été engagés. Il y faut ajouter 149 personnes possédant les titres d'autres cantons, chiffre dans lequel nous ne comptons pas celles qui enseignent dans les cantons ne possédant pas d'école normale et ne formant pas eux-mèmes leur personnel enseignant, c'est-à-dire Appenzell AR et Appenzell IR, Bâle-Campagne, Glaris, Nidwald, Obwald, Uri et Zoug.

Formation rapide d'instituteurs et d'institutrices

Dans le canton de *Berne*, une classe spéciale d'institutrices d'une année d'études a été instituée en 1947 et en 1956. Les élèves doivent avoir reçu au préalable une formation générale complète. Dês 1953, une classe de deux ans a été ouverte aux candidats ayant fréquenté la «Sekundarschule», au bénéfice d'un certificat d'apprentissage professionnel et présentant une vocation pédagogique indubitable. 144 instituteurs et institutrices ont été ainsi formés. Les expériences faites sont satisfaisantes.

A Schwyz, des maîtresses enfantines ont été formées à l'enseignement primaire par un cours complémentaire de 12 semaines. On ne peut se prononcer sur les résultats obtenus, car aucune des 7 candidates entrées en 1956 n'est encore en fonctions.

A Saint-Gall, dès 1955, une vingtaine de porteurs d'un certificat de maturité ont été admis chaque année à un cours de six mois. Les premières expériences faites sont satisfaisantes.

Dans le canton de *Vaud*, une classe de formation rapide a été mise sur pied dès 1953, classe ouverte à des candidats porteurs d'un baccalauréat, d'un certificat de maturité fédérale ou justifiant d'études secondaires et gymnasiales pratiquement équivalentes. Après une année d'études professionnelles de ce type, il a été délivré 29 brevets en 1954, 22 en 1955 et 16 en 1956. Les expériences faites sont satisfaisantes.

En Argovie, une classe de formation rapide, d'une durée de 2 ans, a été ouverte en automne 1956; les conditions d'admission sont les mêmes qu'à Berne. 24 candidats se sont inscrits.

Libération anticipée d'élèves des écoles normales

Dans les cantons de *Berne* et de *Vaud*, une volée entière ou partielle d'élèves de dernière année de l'école normale a été libérée six mois avant la fin des études pour occuper des postes dans des classes sans titulaire.

Attribution à des institutrices de classes d'instituteurs

Un certain nombre de classes tenues normalement par des instituteurs le sont actuellement par des institutrices, un peu partout, mème dans les degrés supérieurs. Quelques classes primaires des degrés inférieurs ont été confiées à des maîtresses enfantines, d'autres à des maîtresses ménagères. D'une manière générale, les résultats sont satisfaisants.

Il n'est pas sans intérêt de relever ici que le remplacement des hommes par des femmes dans l'enseignement est un phénomène assez général. Aux Etats-Unis d'Amérique par exemple où, comme chez nous, les garçons sont attirés par les carrières techniques et commerciales, de nombreuses femmes enseignent non seulement au degré primaire, mais dans l'enseignement secondaire et universitaire, à des postes qui, il y a quelques années, étaient tous occupés par des hommes.

Recrutement accru des écoles normales

Il va de soi que ces divers moyens n'ont été rendus nécessaires que par l'impossibilité où se trouvaient les écoles normales de fournir les instituteurs et institutrices en nombre suffisant. Et pourtant, le nombre des brevets d'enseignement primaire délivrés a augmenté comme suit au cours des dernières années:

Années	Brevets d'Instituteurs	Brevets d'Institutrices
1945	 392	385
1948	 234	263
		432
1955	 547	585

Le recrutement des écoles normales, y compris celui des cours de formation accélérée, a augmenté plus rapidement encore au cours des années 1950 à 1955:

Années	Garçons	Filles
1950	562	491
1951	607	574
1952	582	592
1953	689	680
1954	652	701
1955	821	741

Ces chiffres témoignent du très gros effort accompli par les écoles normales suisses pour répondre aux besoins de l'enseignement primaire. Il est d'autant plus remarquable que, comme nous l'avons vu, ce recrutement s'est fait dans les classes d'âge les moins nombreuses, alors que l'essor de l'industrie et de l'économie offre aux jeunes gens d'attrayantes possibilités, d'une part, et que ces écoles normales ont dû surmonter des difficultés considérables provenant de l'effectif insuffisant des professeurs et du nombre limité des locaux dont elles disposaient.

Nous verrons plus loin si, d'une manière générale, cet effort aurait

dû être plus grand et s'il convient de l'accentuer encore.

Estimation des besoins futurs en personnel enseignant

Une évaluation des besoins futurs en personnel enseignant doit tenir compte d'un certain nombre d'éléments que nous allons examiner successivement.

Statistique des naissances

Les nombres d'enfants nés vivants sont les suivants, jusqu'en 1954 d'après l'annuaire statistique de la Suisse, et en 1955 d'après les chiffres donnés par les cantons:

: 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12	
Moyenne annuelle des années 1937-1940	65 725 enfants
Moyenne annuelle des années 1941–1945	81 600 enfants
Moyenne annuelle des années 1946–1950	86 939 enfants
1951	81 903 enfants
1952	83 549 enfants
1953	83 029 enfants
1954	83 741 enfants
1955	81 109 enfants

Selon une estimation faite dans une étude fort intéressante publiée par l'Union de Banques Suisses, en juillet 1955, le chiffre des naissances ira en décroissant jusqu'à 74 000 ou 75 000 d'ici en 1960, pour se maintenir autour de ce chiffre dans les années qui suivront. En effet, c'est alors que seront en âge de se marier les classes d'âge nées dans les années 1931 à 1940, où l'on constate la plus faible natalité.

Dans cette même étude, un tableau de la population probable de la Suisse par classes d'âge donne, pour les enfants de 7 à 14 ans, les indications suivantes:

1952	576 000	1960	645 000
1954	621 000	1962	637 000
1956	654 000	1964	626 000
1958	651 000		

On en peut déduire que la présente année 1956 est vraisemblablement la plus critique et que les besoins en personnel enseignant n'iront probablement pas en augmentant jusqu'en 1968 où, toutes choses restant égales d'ailleurs, l'effet de la forte natalité des années 1941 à 1945 commencerait à se faire sentir.

Migration intérieure

Les conclusions à tirer de la statistique des naissances et de celle des classes d'âge doivent être immédiatement corrigées par d'autres données démographiques, en particulier celle de la migration intérieure qui modifie constamment la répartition de la population entre villes et campagnes. Des statistiques montrent en effet que l'augmentation de la population des villes, soit des centres de 10 000 habitants et plus, est toujours plus forte que celle des campagnes. Entre 1941 et 1950, en moyenne annuelle, elle a été de $11,2\,^0/_{00}$ pour l'ensemble de la Suisse, mais de $15,0\,^0/_{00}$ pour les villes et $9,1\,^0/_{00}$ pour le reste du pays. Et, en considérant les communes comportant moins de 10 000 habitants, on constate que l'augmentation de la population totale est presque uniquement le fait des communes de 2000 habitants et plus.

Dans ces conditions, on peut prévoir que les effets de la diminution du nombre des enfants en âge de scolarité seront en grande partie compensés par ceux de l'immigration urbaine. Les communes à une seule classe primaire verront l'effectif de cette classe baisser sans que, dans la grande majorité des cas, il en résulte une fermeture de la classe, alors que les besoins des villes resteront au niveau actuel ou même iront en augmentant, en dépit de la baisse générale de la natalité.

Diminution du nombre d'élèves par classe

Les effectifs moyens par classe primaire ont été constamment en diminution de 1915–1916, où ils étaient de 43 élèves, jusqu'en 1948 – 1949, où ils étaient de 31, pour remonter ensuite jusqu'à 35 en 1955 à 1956.

Les chiffres pour cette dernière année varient considérablement d'un canton à l'autre, et, à l'intérieur de chaque canton, les effectifs peuvent varier également dans une large mesure. A Berne par exemple, on trouve des classes de moins de 10 élèves et d'autres comprenant 51-60 élèves, la majorité se maintenant toutefois entre 31 et 40 élèves.

La moyenne actuelle de 35 élèves qui était aussi celle des années 1930–1936 est certainement trop élevée. Etant donné le grand nombre de classes de campagne ou de montagne qui ont entre 10 et 30 élèves,

cette moyenne de 35 signifie que beaucoup de classes des villes sont surchargées.

L'augmentation de la moyenne suisse de 31 à 35 élèves au cours de ces dernières huit années est due à l'augmentation de la natalité dès 1939, à la pénurie croissante de personnel enseignant, mais aussi, dans une certaine mesure, au manque de locaux scolaires. Sur ce dernier point, un grand effort a été fait. Le nombre des écoles construites dans les communes de 2000 habitants et plus a été constamment en augmentant. Il en a été édifié 49 en 1948, 91 en 1952 et 85 en 1954.

Si dans la plupart des cantons l'augmentation des effectifs par classe a été la conséquence directe de l'afflux des élèves et de la pénurie de personnel enseignant, et par là-même un correctif partiel à cette pénurie, il convient de revenir le plus tôt possible à des effectifs normaux. Cela signifie que la baisse du nombre des enfants en âge de scolarité ne provoquera vraisemblablement pas une diminution du nombre des classes.

En résumé, ces divers facteurs agissant en sens contraire permettent les prévisions générales suivantes:

- 1. Si l'on considère l'ensemble de la Suisse, la crise scolaire dans l'enseignement primaire doit avoir atteint son maximum en 1956. Les effectifs totaux d'élèves baisseront très probablement jusqu'en 1968.
- 2. Le déplacement des populations vers les centres urbains au détriment des campagnes atténuera pour les villes les effets de cette diminution.
- 3. La réduction souhaitable de l'effectif des classes, dans l'intérêt de l'enseignement, devra intervenir dès que les circonstances le permettront.
- 4. Les besoins en personnel enseignant primaire n'iront pas en augmentant, et un suréquipement massif des écoles normales ne paraît pas nécessaire. En revanche, il est prudent d'admettre, afin de revenir le plus vite possible à une situation normale, que le nombre des classes, et par suite le nombre des membres du personnel enseignant, ne sera pas diminué au cours de ces prochaines années.
- 5. D'ici trois ou quatre ans, il conviendra d'utiliser les données du moment pour fixer sur des bases nouvelles la politique future.

Examen des mesures à prendre

De ce qui précède, il résulte que durant un certain nombre d'années, la nécessité se fera encore sentir de maintenir les mesures «de salut public» prises ces dernières années. En attendant qu'elles soient

progressivement abandonnées pour faire place à un régime normal, il est peut-être bon d'en analyser brièvement les avantages et les inconvénients:

L'engagement de suppléants non formés à l'enseignement primaire ne peut être que très temporaire. Les personnes venant d'autres professions rendent des services dont on doit leur être très reconnaissant, mais il est douteux, cas exceptionnels réservés, qu'elles puissent s'adapter définitivement à leurs nouvelles fonctions. Quant aux étudiants, ils reprennent bien vite leurs études et ne font dans nos classes qu'un court passage.

Les retraités, par leur expérience de l'école, sont les plus précieux de nos auxiliaires. Dans bien des cas, la retraite légale paraît prématurée à des hommes et des femmes encore en pleine vigueur physique et intellectuelle. On s'aperçoit cependant que les années après l'âge de la retraite comptent double, la fatigue se fait sentir, et il convient de ne pas abuser trop longtemps de leur dévouement. Ajoutons que si le retraité conserve sa place, c'est parfait, tandis que le retraité mis à la tête d'une autre classe provoquera un nouveau changement de maître à brève échéance.

Les institutrices mariées ayant quitté l'école et reprenant du service présentent les mêmes qualités personnelles et professionnelles, mais leur aide n'est que temporaire, d'où les mêmes inconvénients de changements fréquents à la tête des classes.

Le remplacement des instituteurs par des institutrices à titre définitif ne soulève aucune objection d'ordre pédagogique. Il peut en revanche se heurter à des obstacles psychologiques, à une certaine incompréhension de la part de la population et, en cas de crise économique telle que celles que nous avons connues dans le passé, provoquer des protestations contre l'occupation par des femmes de postes normalement confiés à des hommes en grande majorité pères de famille. Signalons aussi que les institutrices sont en général moins stables dans une profession qu'elles quittent pour la plupart au moment de leur mariage.

La formation rapide d'instituteurs donne en général de bons résultats, les vocations se déclarant à 18 ou 20 ans étant plus conscientes qu'à l'âge d'entrer à l'école normale et par le fait qu'à des études générales secondaires complètes suivies du gymnase ou d'un certificat d'apprentissage succède une année de préparation professionnelle abordée à un âge où l'esprit est déjà formé et mûri.

La libération anticipée d'élèves des écoles normales a permis de placer à la tête de classes de campagne des jeunes gens et des jeunes filles qui dans l'ensemble se sont tirés d'affaire à leur honneur. Et, avantage appréciable, envoyés dans les villages, ils découvrent littéralement un milieu qui parfois leur plaît et où certains d'entre eux resteront. Toutefois, cet écourtement des études, même si l'on concentre sur les derniers mois les branches proprement pratiques et professionnelles, est
préjudiciable à la formation complète au métier de l'enseignement.
Relevons aussi que ce recours aux élèves de l'école normale est un
remède momentané et ne fait que reculer la solution définitive du
problème si les volées suivantes d'élèves n'augmentent pas en proportion des besoins à venir de l'enseignement primaire.

L'augmentation du recrutement des écoles normales apparaît si bien comme le principal, sinon l'unique moyen de remédier à la pénurie d'instituteurs, que les critiques adressées aux gouvernements dans les parlements ou dans la presse peuvent toutes se condenser en une seule: «Vous n'avez pas su prévoir, vous auriez dû augmenter les admissions à l'école normale.»

Mentionnons pour mémoire les difficultés pratiques des écoles normales dans lesquelles on ne peut pas entasser 40 élèves dans des classes où ils sont 30 et où ils devraient être 25 pour travailler normalement, ni dédoubler des classes, dans l'impossibilité où l'on est de leur donner des professeurs à moins de les arracher à d'autres établissements de degré gymnasial eux-mêmes à court de maîtres.

Mais nous avons vu plus haut que la situation démographique est telle que la population en âge de fournir du personnel enseignant est la plus faible au moment même où la population enfantine est la plus forte. De plus, la fraction de cette population active susceptible de donner des instituteurs et institutrices est en bonne partie détournée de la profession enseignante par d'autres activités d'ordre économique bénéficiant de la haute conjoncture.

Dans ces conditions, l'Ecole normale (nous parlons de l'institution, soit de l'ensemble des établissements) n'a en ce qui la concerne pas d'autre argument pour attirer à elle des élèves que celui de la facilité: facilité d'admission, facilité des études, facilité d'obtention des brevets. Or, on ne peut sans risque accroître le nombre des élèves. Il s'agissait autrefois à l'entrée de l'Ecole d'un véritable concours; n'étaient admis que les meilleurs parmi la foule des candidats en présence. Aujourd'hui, le nombre des admissions nécessaires ne permet plus une sélection aussi sévère et des élèves ont souvent peine à suivre des études qu'il faut maintenir solides et sérieuses. L'augmentation de ce nombre conduirait à des échecs plus fréquents, et le but serait manqué, ou alors à une baisse de niveau du corps enseignant primaire.

Ainsi, suivant elle aussi la voie de la facilité, l'Ecole normale donnerait en apparence satisfaction à l'opinion publique, chaque classe de nos cantons étant pourvue de son titulaire dûment breveté et nommé. En apparence seulement, et en celà elle aurait failli à sa tâche, qui est de fournir des instituteurs et des institutrices capables, éduqués et professionnellement formés, et à sa mission, qui est de veiller à la qualité et au progrès de notre école primaire.

Nous sommes donc persuadés que le recrutement des écoles normales dans les différentes régions de notre pays doit être accru si possible en proportion des besoins prévisibles, mais non au détriment de la qualité, et qu'au delà d'une certaine limite il faut savoir s'arrêter, quitte à utiliser des palliatifs dont les inconvénients ne sont que momentanés et s'atténueront rapidement dans les prochaines années.

Conclusion

L'étude à laquelle nous avons procédé nous a confirmé ce que nous savions déjà: la diversité des Etats de la Confédération helvétique est telle qu'on se trouve en présence de 25 problèmes dont il n'en est pas deux d'identiques, et qui demandent 25 solutions différentes.

Un canton suffisamment grand pour prétendre à l'autarcie dans le domaine scolaire devra et pourra faire en ce qui le concerne une étude plus poussée tenant compte non seulement de l'évolution passée et probable de sa population enfantine, en dissociant les très grands centres urbains et les régions rurales, mais encore des données qui lui sont particulières quant à l'âge de la retraite, les décès du personnel enseignant en activité, les départs vers d'autres professions, les démissions d'institutrices pour cause de mariage, ainsi que de ses possibilités de formation des instituteurs. Ainsi seulement pourra-t-il, fondé sur des prévisions actuarielles, établir sa politique future sinon sur des bases certaines (aucun actuaire ne saurait l'assurer) du moins sur des probabilités raisonnables.

Il pourra en être de même d'un groupe de cantons fournis en personnel enseignant par une même école normale, où le problème sera analogue, mais compliqué par quelques données supplémentaires d'ordre régional.

Ces remarques essentielles feront comprendre pourquoi nous n'avons pas accumulé les tableaux de chiffres, les renseignements statistiques et les courbes d'évolution des divers éléments entrant en jeu. Les conclusions qu'on en pourrait tirer dans un Etat unitaire de population et de territoire égaux à ceux de la Confédération se révéleraient

La pénurie de personnel enseignant dans l'enseignement primaire en Suisse 21 totalement fausses selon que l'on est à Saint-Gall ou à Genève, à Bâle ou dans les Grisons, à Glaris ou à Zurich.

Toutefois, si les frontières cantonales nous rendent sensibles à des degrés différents aux évolutions démographiques, nous ne sommes pas totalement indépendants de la situation générale. De plus, notre devise nationale ne doit pas rester un vain mot et nous pensons que si un canton peut dans un certain avenir former des instituteurs au delà de ses propres besoins, il a le devoir de venir en aide à ses voisins de même région linguistique, moyennant des arrangements faciles à trouver.

Une étude portant sur l'ensemble de la Suisse, si sommaire soitelle et quelle que soit la prudence à apporter aux conclusions qu'on pourrait en tirer, n'est donc pas absolument vaine si elle peut donner aux responsables de nos écoles primaires des renseignements utiles dans la recherche des solutions du problème délicat et complexe qu'ils ont à résoudre.